



# LA GRUYÈRE



## ABONNEMENTS

France... 1 an, Fr. 4 50  
 6 mois, » 2 50  
 Étranger : 1 an, » 9 —  
 6 mois, » 5 —  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi

Supplément bimensuel gratuit : L'ÉCHO LITTÉRAIRE

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : Rue de Tav 181, BULLE.

HORAIRE D'HIVER : Balle, dép. 6<sup>00</sup> 10<sup>00</sup> 2<sup>00</sup> 5<sup>00</sup> 8<sup>00</sup> ← Bulle, arr. 8<sup>00</sup> 1<sup>00</sup> 4<sup>00</sup> 8<sup>00</sup> 10<sup>00</sup>

## ANNONCES

Canton, une seule insertion 15c.; annonces répétées, 10c. Suisse, 15c. Étranger, 20c. la ligne ou so. espace. RÉCLAMES : 80 c. la ligne Pour annonces et réclames ex-cantonales, s'adr. à l'agence de publicité Haeslerstein & Vogler, à Yverdon ou à ses succursales.

leur reçoit depuis jusqu'à Nouvel-achat de 2.50 cadeau.

15.—

1.75

## Bulle

### Demioiselle

la place de fille de magasin de cuisine dans un établissement au bureau du journal. [1232]

### A vendre :

0,000 pieds de foin 1<sup>re</sup> qualité, à vendre sur place. Bel emplacement pour étales de bétail. S'adresser à Jean BORCARD, fermier, à Berlens. [1213]

### A vendre :

de fumier 1<sup>re</sup> qualité d'environ 1000 m<sup>3</sup>. S'adresser à la Maison de Ville de Yverdon. [1209]

### çons d'anglais

t d'allemand. [1205]

S'adresser à M. le J. WEHNER, Bulle.

### PUR LES FÊTES

#### de Noël et Nouvel-An

- gâteaux en ch. fines Fr. 2.40
- gâteaux secs géants 5.75
- gâteaux secs, fr. 3.50 et 2.85
- bonnettes nouvelles 3.90
- bonnettes garanties pur 7.50
- bonnettes, fr. 7.— et 5.75
- bonnettes, fr. 3.80 et 2.90
- bonnettes nouvelles 2.70
- bonnettes secs, fr. 5.60 et 4.30
- bonnettes très grosses 6.50
- bonnettes pommes éconces 6.20
- bonnettes fortes 7.10
- bonnettes jaunes éconces 3.10
- bonnettes jaunes (moitiés) 3.40
- bonnettes, 1<sup>er</sup> choix 3.95
- bonnettes jeunes 2.20
- bonnettes de Corbeil 3.40
- bonnettes, Nouilles, etc. 4.50
- bonnettes, qualité sup., fr. 4.— et 3.40
- bonnettes maigre, fr. 8.— et 6.—
- bonnettes au hal gras 16.—
- bonnettes pur lard 12.50
- bonnettes de coco, Cocose 12.50
- bonnettes gras non fumé 14.—
- bonnettes maigre fumé 18.—
- bonnettes délicat 16.—
- bonnettes de porc fumé 17.50
- bonnettes au Thon 3.30
- bonnettes de Nice, 1 kg. 1.85
- bonnettes pur, 16 litres 14.50

### li et Bettex, Boswil

### ae. — Cigares.

#### aux de fête agréables.

- Vevey courts Fr. 2.10
- grande fins 2.30 et 2.60
- deu très fins à 10 cts. 3.40
- deu fins à 7 cts. 3.50
- deu à 10 cts. 3.95
- tabac à fumer 1.90
- de fines feuilles II 2.90
- de fumer extrafin 4.15

é gratis : 1 almanach 1905.

Haber, Muri (Argovie).

N FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS — BULLE

Les nouveaux abonnés pour 1905 recevront LA GRUYÈRE sans augmentation de prix dès ce jour.

Prix d'abonnement annuel : 4 fr. 50.

BULLE, le 23 décembre 1904

## La Banque nationale.

Les Chambres fédérales viennent de mettre sérieusement sous toit cette importante question de la Banque nationale en consacrant deux semaines à sa discussion. Le projet, tel qu'il était présenté par le Conseil fédéral et que nous avons déjà publié à cette place, vient de sortir du Conseil des Etats, presque sans modifications, sauf toutefois en ce qui concerne la question du siège de la Banque, que ce Conseil a décidé de fixer dans la loi. De son côté, le Conseil national se montre très désireux de voir enfin aboutir cette œuvre économique et l'on peut doré et déjà espérer l'heureuse issue prochaine de cette intéressante opération financière.

On l'a déjà dit : le nouveau projet tient compte des expériences du passé. On se souvient de la première loi de M. Hauser qui attribuait à la Confédération la majeure partie du capital à souscrire et excluait les cantons de toute participation. La Suisse romande la fit échouer. Le second projet admit les cantons, comme les particuliers et la Confédération, à la formation du capital, mais il ne dépassa pas l'enceinte de l'Assemblée fédérale et la loi trébucha sur la question du siège, sur laquelle les Conseils ne purent se mettre d'accord.

Il fallait éviter tout cela. Aussi le projet exclut-il la Confédération de toute participation au capital. Celui-ci est formé pour 2/3 par les cantons,

1/3 par les banques d'émission existantes, et 2/3 par les particuliers. La Confédération cède à l'établissement le monopole de l'émission des billets de banque ; elle participe à la nomination des Conseils et des organes de la Banque et exerce le contrôle, mais elle ne touche aucune part des bénéfices, lesquels sont, après le prélèvement d'un dividende maximum de 4 1/2 % pour le capital actions, attribués en entier aux cantons. Cette disposition est équitable, car la Confédération a suffisamment de ressources, grâce au tarif des douanes.

Le Conseil fédéral proposait également de fixer le siège de la Banque par un arrêté spécial, mais avec la clause référendaire. C'était sage ; mais on a vu plus haut que le Conseil des Etats, en majorité favorable à Zurich, en a décidé autrement. Il faut le regretter, car c'est un danger sérieux. Comme le remarque un correspondant du *Genevois* : « Décider du siège maintenant, c'est ranger en adversaires de la loi les cantons évincés de leur prétention au siège ; c'est les pousser à demander le referendum. Et si cette machine entre en jeu, nous verrons sortir à l'usage de l'électeur les arguments les plus contradictoires entre eux, mais dirigés tous contre la loi. Berne ou Zurich, selon qu'elles posséderont ou non le siège, les partisans de la Banque d'Etat pure, — il n'en manque pas dans la Suisse allemande, — les centralisateurs déterminés et les cantonalistes farouches, enfin les tondeurs de cheveux, tous formeront une ligue redoutable qui risque fort d'envoyer la future loi rejoindre les deux précédentes dans la corbeille aux vieux papiers. »

La proposition du Conseil fédéral offrait donc l'avantage d'être nette et dépourvue d'équivoque, puisque le peuple pourra être consulté sur le point du siège. Le Conseil national repoussera donc, espérons-le, la décision du Conseil des Etats.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 85

## Diane la Pâle

Par Jules MARY

— Vous traînez la misère là bas depuis longtemps ?  
 — Depuis cinq ou six mois...  
 Persillard poussa Jactain du coude en toussant légèrement, la main poliment placée devant sa bouche.  
 Il voulait attirer l'attention de son camarade sur le dernier détail donné par Kauffmann et sans doute aussi sur ce qu'il allait dire.  
 — C'est en mars ou en avril que vous avez connu Jean Bartoli ?  
 Kauffmann parut surpris de cette date précise.  
 Il dressa l'oreille, comme s'il avait conçu quelque vague soupçon. Mais l'honnête figure des deux vagabonds attentifs à ses paroles le rassura. Du reste, que pouvait-il soupçonner ? Ce qu'il disait n'avait aucune importance ; les deux compères étaient curieux, sans doute. D'autre part, Kauffmann aimait assez à bavarder.

Cependant il ne put s'empêcher de remarquer :  
 — Qui vous a dit que c'était en mars ou avril ?

Persillard se hâta de répliquer par un mensonge :  
 — Mais vous-même, père Kauffmann, vous même, tout à l'heure.  
 — Au fait, c'est possible, d'autant plus que c'est la vérité ; c'est dans les derniers jours d'avril 1872, presque au lendemain de l'arrivée de M. Bartoli en Amérique.  
 Il y eut un nouveau geste de Persillard à Jactain.  
 Ce geste voulait dire :  
 Tu vois ? As-tu bien saisi ?  
 Jactain se contenta de cligner de l'œil.  
 Il avait compris.  
 Persillard continua, avec une indifférence affectée :  
 C'est en Amérique sans doute que M. Bartoli s'est marié ?  
 — Non ; car il amenait avec lui son fils, un tout petit enfant déjà bien gentil et qui n'a rien perdu de sa gentillesse en devenant grand.  
 — Et ses deux filles ?  
 Kauffmann les regarda avec étonnement.  
 — Hein ? dit-il. Quelles filles ?  
 — Ces deux jeunes filles qui habitent Castelbonc avec lui ?... Cette Claire, si belle, que nous rencontrons souvent avec M. Philippe ? Et l'autre, si belle aussi, mais dont la figure est si étrangement blanche qu'on dirait une morte vivante et que les mineurs l'ont surnommée Diane-la-Pâle ? Ce sont ses deux filles, les sœurs de M. Philippe ?  
 — On voit bien que vous n'êtes pas à l'Aiguillette de-

Quant aux détails de la loi, à la mission de l'institut qui sera banque d'émission, de virement et d'escompte, à l'organisation et au contrôle, tout cela est réglé sur le même pied, en principe, que dans les projets antérieurs et c'est bien compris. On pourrait dire encore quelques mots de la répartition du bénéfice net : d'abord on prélève 10 % pour la réserve et 4 % au capital-actions, puis vient la redevance annuelle payable par la Banque à la Confédération pour l'exercice du privilège d'émission et que la Confédération cède complètement aux cantons. Cette redevance se composera de 50 centimes par 100 fr. de l'émission autorisée aujourd'hui dans chaque canton et de 30 centimes par tête de population ; toutefois le premier élément diminue graduellement au profit de l'autre, de façon qu'au bout de 15 ans il aura disparu et que la redevance sera formée de 75 centimes par tête.

Citons un exemple : Berne, qui a une petite émission de billets de banque, touchera, sous le nouveau régime, 256,000 fr. pour les premières années et au bout de 15 ans 540,000 fr., tandis que Genève, dont l'émission est très forte, encaissera 150,000 fr. pour débiter et devra finalement se contenter de 145,000 fr., sous réserve de l'augmentation certaine de sa population. Le Conseil des Etats a accepté ce mode de répartition, non toutefois sans soulever de vives discussions qui se reproduiront au Conseil national.

Mais ce qui dominera tout ce débat de la Banque nationale, c'est l'urgence pour la Suisse, comme on l'a déjà répété maintes fois, de régulariser le change ; l'établissement projeté réalisera aisément, et par un effet naturel, le cours de l'argent, comme cela a lieu dans les grands et petits pays. La Suisse aura donc prochainement un instrument régulateur et un outil financier de pre-

puis longtemps. Ce sont des orphelines que M. Bartoli a recueillies en Corse, son pays natal, et qu'il garde auprès de lui en les traitant comme ses deux filles... Mais tout de même, et sans vous fâcher, je trouve que vous êtes curieux...

— Excusez-nous, père Kauffmann. Nous ne sommes poussés, dans tout cela, que par le respect et l'affection que nous avons pour M. Bartoli. Il nous est venu en aide en nous donnant de la besogne et cela nous répugnait tant de ne pas travailler, mon camarade Jactain surtout, que nous lui en serons toujours reconnaissants. N'est-ce pas, Jactain ?

Le gros homme ne répondit pas, mais se contenta de lancer à Persillard un coup d'œil furieux.

Ils n'osèrent pas pousser plus loin leurs investigations auprès du vieux Kauffmann.

Mais lorsqu'ils se retrouvèrent seuls, ils échangèrent quelques réflexions.

Ce fut Persillard qui les résuma :

— L'ingénieur d'Héribaud a été assassiné en mars 1872, alors qu'il se rendait à un bal costumé chez le procureur de la République... Bernard, le meurtrier, a été arrêté la nuit même, il est passé en Cour d'assises environ trois semaines après son arrestation. Après l'acquiescement, il est allé en Amérique et les dates se rapportent on ne peut mieux. Rappelle-toi.

— Oh ! je me souviens.

mier ordre. Souhaitons qu'il ne survienne pas de contre-temps fâcheux.

CONFÉDÉRATION SUISSE

**Corps diplomatique.** — Le Conseil fédéral a accordé à M. Le Royer, avocat à Genève, l'exequatur en qualité de consul des Pays Bas pour les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et du Valais.

**Assurance contre la grêle.** — Le Conseil fédéral a décidé de bonifier aux cantons qui ont supporté en 1903 des dépenses pour encourager l'assurance contre la grêle la moitié de leur débours pour la police et pour contributions en faveur des primes aux assurés. Le canton de Fribourg reçoit 3360 francs 13, Vaud 5,919 fr. 07, Neuchâtel 14,832 fr. 95, Genève 11,241 fr. 86.

**Une mission suisse chez les Somalis.** — Notre compatriote, M. Raymond de Boccard, accompagné de deux Suisses, MM. Pfeiffer et de Lessert, s'est embarqué mercredi à Marseille pour la côte française des Somalis, avec une mission d'exploration géologique.

**Affaires horlogères.** — On lit dans le *Journal du Jura* :

Un danger très imminent nous menace, danger tellement grave que nous avons hésité jusqu'ici à publier les informations que nous possédons. Qu'il nous suffise de dire que plusieurs fabricants allemands très riches ont commandé en Suisse des outillages complets pour la fabrication mécanique de la boîte d'or, d'argent et de métal. Nous avons donc autre chose à faire pour le moment que de nous combattre et de nous entredéchirer.

**Traité de commerce italo suisse.** — Le Sénat italien a voté, par 70 voix contre 15, la ratification du nouveau traité de commerce italo-suisse. Il a voté également une prolongation de six ans du terme de la faculté de rachat des lignes d'accès au Simplon.

**VAUD.** — Lundi matin à Vevey, M. Jean Loude, charpentier, âgé d'une cinquantaine d'années, depuis longtemps au service de la Ville, est tombé d'une échelle, au magasin de la ville, près des abattoirs, et s'est brisé la colonne vertébrale. Comme il se trouvait seul en ce moment dans le local, on ne l'a découvert qu'à midi. M. le Dr Narbel, appelé en toute hâte, ordonna son transport à l'hôpital.

L'état du blessé est fort grave, M. Loude devait prendre sa retraite au nouvel-an.

— La *Gazette* annonce que l'administration fédérale des postes vient de suspendre de ses fonc-

— Bartoli et Bernard, ça ne fait qu'un... c'est moi qui te le dis.  
— Je ne demande pas mieux.  
— Tu avoueras bien qu'il y a des présomptions ?  
— Oui, c'est la certitude qui nous manque.  
— Tu l'espères ?  
— J'y compte. Elle viendra, et plus vite que tu ne penses...

Et prenant amicalement son compère sous le bras, avec un sourire qui ressemblait à une grimace :

— Et alors, mon vieux Jactain, tu pourras te passer de travailler du matin au soir, et tu auras de quoi manger...  
— Manger, ce n'est rien !  
— De quoi boire aussi.  
— Ça, c'est la vie... Boire un peu, bien ; boire du bon et beaucoup, c'est mieux.

Ils ne firent, dans les jours suivants, aucune découverte qui vint confirmer leurs soupçons.

— Ce n'est pas commode, disait Persillard, d'autant plus que nous ne voulons laisser rien paraître de nos projets, mais patience !

En faisant appel à leurs souvenirs, ils avaient fini par reconstituer les différentes phases du meurtre de Georges d'Héritaud.

— Ah ! si nous pouvions rencontrer quelqu'un ayant connu ce Bernard ! Comme M. de Montaignon, le juge, ou M. Michellier, le procureur de la République à Mendis,

tions M. Roy, administrateur postal à Aigle, dans la caisse duquel il a manqué 18,000 fr.

— On écrit de Moudon :

Pendant la période de la chasse, cet automne, deux chasseurs, MM. Louis Dupieraz et Denezzy ont tué 72 lièvres, 22 renards et 4 martres. Ces chiffres montrent que le métier de chasseur n'est pas si mauvais, ni le gibier si rare qu'on le dit.

ÉTRANGER

La guerre.

**La prise du fort de Kikouanchan.** — Le fort au Nord de Kikwan-Chan a été capturé par les Japonais dimanche à minuit, après un combat qui peut compter parmi les plus acharnés du siège.

Les opérations s'y rapportant ont présenté un caractère et un spectacle étonnants : depuis plusieurs semaines, les Japonais avaient creusé deux grandes galeries souterraines ayant chacune quarante pieds de longueur, avec quatre ramifications dans lesquelles les assaillants avaient placé sept mines. L'attaque réelle a été faite par deux détachements de volontaires.

Les hommes du premier détachement avaient juré de prendre le fort ou de périr. Ils restèrent dans le fossé jusqu'à ce qu'une partie des mines eurent fait explosion, puis ils s'élançèrent à la charge, mais trop tôt. La plupart furent tués ou ensevelis sous les débris tombés du fort. Un moment après, le reste des mines fit explosion, endommageant fortement l'intérieur du fort. La résistance des Russes fut acharnée. Il se passa des scènes de carnage qui dépassent en atrocités tout ce que l'imagination peut inventer.

Finalement, le fort fut enlevé à la pointe de la baïonnette. La garnison a été à peu près totalement exterminée.

**Mobilisation.** — Un ukase impérial ordonne la mise sur pied de guerre et la formation des cadres de plusieurs corps dans les circonscriptions militaires de Varsovie, Vilna, Kieff, Kazan et Odessa, afin d'augmenter les forces russes en Extrême-Orient.

**Allemagne.** — Aux usines Krupp. — On mande de Moppen au *Berliner Tagblatt* que des officiers japonais ont assisté ces jours à de grands exercices de tir sur le champ de tir de la maison Krupp. Peu de jours après, des officiers russes ont fait les mêmes expériences. Les deux belligérants souffrent, paraît-il, du manque de munitions.

**Angleterre.** — Le brouillard à Londres. — Depuis mardi un brouillard épais a presque, sans interruption, enveloppé Londres et le sud de l'Angleterre. Les affaires sont complètement désorga-

ou seulement le père Magnificat, le geôlier de la prison... Ils se rappelleraient peut-être, eux aussi, et en leur donnant l'occasion de se trouver en face de M. Bartoli...

Et il s'interrompit pour répéter :  
— Non, cela n'est pas commode de gagner une fortune pour être tranquille jusqu'à la fin de ses jours.

— M. Michellier est dans le Midi... M. de Montaignon a probablement pris sa retraite... Le père Magnificat est mort.

— Comment faire ?

Et alors ils se désespéraient ; ils apprirent tout à coup une nouvelle qui, pour indifférente qu'elle leur fût en apparence, devait cependant les conduire sur la trace de la vérité.

Ce fut par Kauffmann qu'elle leur vint.

— M. Jean Bartoli va se marier.  
— Avec qui ?  
— Avec une des jeunes filles orphelines qu'il a recueillies.

Persillard et Jactain allaient n'attacher aucune importance à cette nouvelle, lorsque Persillard demanda, inconsciemment :

— Comment s'appellent donc ces jeunes filles ?  
— Claire et Diane, vous le savez bien.  
— C'est de leur nom de famille que je veux parler.  
— Claire et Diane d'Héritaud.

nisées du fait des entraves apportées à la circulation des trains et voitures. Le commerce, d'ordinaire si intense à ce moment de l'année, en souffre grandement. Aujourd'hui, la situation ne s'est pas améliorée. Les vapeurs faisant le service avec la Belgique et la France partent avec plusieurs heures de retard, obligés qu'ils sont d'attendre les trains correspondants. Les transatlantiques arrivés d'Amérique sont également retardés.

**Portugal.** — *Sinistres en mer.* — La mer s'est subitement démontée sur la côte nord du Portugal. Dix-huit pêcheurs de Figueira da Foz ont péri ; 600 demandent des secours. Le bac traversant l'embouchure du Mondego a chaviré ; 14 passagers se sont noyés. Dans le bassin de Leixces, cinq barques ont chaviré ; cinq matelots ont péri.

**Amérique.** — *Marine canadienne.* — On télégraphie de Toronto au *Daily Chronicle*, en date du 20 : les journaux confirment aujourd'hui la création d'une marine canadienne. Le projet serait soumis au parlement dans sa prochaine session. On croit savoir qu'il a été arrangé entre les gouvernements anglais et canadien. Les cuirassés construits par le Canada seraient sous les ordres de l'autorité britannique, au lieu d'être sous les ordres de l'autorité canadienne.

CANTON DE FRIBOURG

**Gibier.** — La préfecture de la Broye a procédé mardi matin à un lâcher de perdrix venues de Hongrie.

**Bétail gras.** — Un marché-concours de bétail gras, organisé sous les auspices du Département cantonal de l'agriculture, aura lieu à Fribourg, comme les années précédentes, aux environs de Pâques 1905.

Un crédit de 2,500 fr. a été inscrit dans ce but au budget de l'Etat.

**Triste accident.** — Mercredi matin, un triste accident a coûté la vie au domestique des Révérendes Sœurs Ursulines, M. Christophe Zahno. Celui-ci était occupé à la manipulation de poutres sur la terrasse du nouveau bâtiment que les Ursulines ont fait construire sur la place des Alpes. Il paraît qu'un clou accrocha le tablier de M. Christophe Zahno, qui fut entraîné par le poids de la poutre et vint s'abattre sur la chaussée, d'une hauteur de vingt mètres. Le pauvre homme a succombé peu après. Il était âgé d'une cinquantaine d'années.

**Brasserie de Beaugerard.** — Les actionnaires de la Société anonyme Grande Brasserie et Beaugerard sont convoqués pour le 28 décembre, à Tivoli (Lausanne). Le conseil d'administration propose de répartir comme suit le solde de compte Profits et Pertes s'élevant, après les amortissements proposés, à 154,306 fr. 97.

A la réserve statutaire 15,430 fr. 70 ; dividende (5%) aux actions 90,000 fr. ; au conseil d'administration 7331 fr. 40 ; aux directeurs et employés 7331 fr. 40 ; à compte nouveau 34,213 fr. 47.

**Asphyxie.** — On écrit à la *Liberté* :

« Samedi matin, le chauffeur du remorqueur la *Broye*, faisant le service du transport des graviers de la rive neuchâteloise au port d'Estavayer, a été atteint d'asphyxie dans le local où il passait la nuit et qui est contigu à la chambre de la machine du remorqueur. Le malheureux avait perdu connaissance et une écume sanguinolente lui sortait par la bouche et par les narines. Transporté à l'infirmerie de Payerne dans la journée, il y a succombé dimanche matin, à 4 h., sans avoir repris connaissance.

La victime était un nommé Troxler, Lucernois, célibataire, âgé de 28 à 30 ans, homme sobre, travailleur, aimé de ses supérieurs et entouré de l'estime de ses collègues.

GRUYÈRE

Un Cercle démocratique à Charmey.

— Nos amis, les libéraux-radicaux de Charmey, viennent de donner une nouvelle preuve de leur attachement au parti libéral, aux idées progressistes; ils viennent de manifester leur volonté ferme de demeurer unis autour du drapeau, et pour cela ils se sont organisés, ils ont fondé le Cercle démocratique de Charmey.

Depuis longtemps déjà, les nombreux libéraux de cette importante commune souhaitaient de posséder un lieu de réunion; depuis bien des années, ils aspiraient à constituer, à former une famille, à laquelle tous les partisans des idées progressistes viendraient se rallier.

Or, dimanche dernier, 18 décembre, les libéraux radicaux de Charmey ont fondé cette famille, ce foyer. Cette première assemblée constitutive réunissant 65 citoyens. Elle a jeté les bases de la Société, adopté des statuts et choisi son local à l'hôtel du Maréchal-Ferrant. Et ce premier groupe va s'augmenter; il réunira bientôt tous les libéraux de Charmey, de même que ceux des villages voisins, Bellegarde, Cerniat, Crésez, La Villette, etc., qui du reste ont déjà manifesté leur désir de s'unir à leurs amis de Charmey.

A l'unanimité, l'assemblée constitutive a acclamé comme président M. Edouard Tornare, des Auges. C'est un heureux choix. Citoyen expérimenté, jouissant de l'estime de toute la population de la vallée, d'un caractère ferme et droit, M. Edouard Tornare saura remplir avec distinction les délicates fonctions de président du Cercle démocratique de Charmey. Les libéraux gruyériens se réjouissent donc de l'initiative de leurs amis charmeyens; ils leur adressent leurs félicitations et leurs souhaits. Mais ils peuvent faire davantage en se faisant aussi recevoir membres du Cercle démocratique de Charmey. Le Cercle des Arts et Métiers de Bulle se chargera volontiers de recueillir et transmettre les adhésions.

Et maintenant, souhaitons que l'exemple de Charmey soit suivi dans d'autres villages. Que partout on s'organise, on s'unisse pour lutter avantageusement contre des adversaires sans scrupules, pour faire triompher les idées libérales.

Amélioration d'alpages. — Le Conseil fédéral a alloué les subsides suivants pour des travaux d'amélioration alpestre :

1° Pour l'assainissement du pâturage « En Joux », rière Broc, sur une superficie de 2,7512 hectares, appartenant à M. Louis Mossu, syndic à Broc, et construction d'une fosse à purin avec système d'irrigation (devis 2751 fr.; subside 20 %, maximum 550 fr. 20.)

2° Pour l'assainissement du pâturage « Les Neyremonts », rière Bulle, sur une superficie de 2,4716 hectares, appartenant à M. Auguste Morand, à Bulle (devis 1260 fr.; subside 20 %, maximum 252 fr.)

3° Pour l'essartage du pâturage « La Gueyre », rière Charmey, sur une superficie de 12,8072 hectares, appartenant à MM. Lucien et Alexandre Tornare, à Charmey (devis 3892 fr. 16; subside 20 %, maximum 778 40 fr.)

Pour les incendiés de Neirivue. — La Feuille officielle publie un arrêté du Conseil d'Etat du 29 novembre organisant la répartition des dons en faveur des incendiés de Neirivue.

Le Comité de secours qui s'était formé le lendemain du sinistre pour faire appel à la charité publique, recevoir les dons et pourvoir aux premiers besoins, passe la main à un Comité définitif institué par le Conseil d'Etat pour la répartition des secours.

Pour cette distribution, les victimes du sinistre seront réparties en quatre classes: personnes riches dont la position financière n'a pas été sensiblement altérée par l'incendie; personnes demeurant dans l'aïeance malgré les pertes qui ont modifié gravement leur situation financière; personnes réduites dans la gêne par suite de l'incendie; personnes réduites à l'indigence.

Les trois dernières classes participeront seules à la distribution des dons volontaires, à raison d'un tant pour cent des pertes subies.

Les administrations publiques, les corporations et les fondations sont exclues de la répartition.

Chasse à l'homme. — Notre gendarmerie a procédé mercredi à l'arrestation mouvementée d'un sujet italien, auteur d'un vol commis à Montbovon, et qui avait réussi à s'échapper au moment où il allait franchir les portes du château de Bulle.

Dévalant dans la ruelle de la brasserie Collaud, le foyard, que les décharges de revolver n'intimidaient nullement, réussit à se faufiler sous un tas

de planches. Mais il fut bientôt découvert et, solidement tenu, il réintégra la prison.

† Alphonse Scheler. — Tous ceux qui ont connu M. Alphonse Scheler apprendront avec regret sa mort subite, survenue lundi matin à Paris, où il était en séjour. Il était âgé de 58 ans.

L'été dernier déjà, M. Scheler avait fait une grave maladie. Mais sa robuste constitution en avait triomphé, et rien ne faisait prévoir une fin si rapide. Elle aura été hâtée par les fatigues qu'il endurait depuis plusieurs années dans ses tournées de conférences en Belgique, Hollande, Allemagne, et jusqu'en Suède et Norvège.

Belge d'origine, M. Scheler était né, en février 1848, à Bruxelles, où son père était bibliothécaire du roi. Chose curieuse, celui qui devait pendant quelques années jouer la comédie et diriger le théâtre de Lausanne, avait fait des études de théologie. Mais ses goûts le portaient vers la littérature. Après avoir étudié à Paris la diction, pour laquelle il était admirablement doué, il vint en 1870 se fixer à Genève, où il enseigna l'art de bien dire au Gymnase littéraire et à l'Université.

Les séances de diction qu'il organisa dans cette ville, ainsi qu'à Lausanne, Neuchâtel et dans toute la Suisse romande eurent un immense succès.

Caractère bienveillant, homme affable, M. Scheler n'avait que des amis. Il disparaît en plein travail, après avoir contribué dans une large mesure à la diffusion des chefs-d'œuvre de la littérature française.

Il affectionnait tout particulièrement notre Gruyère et se plaisait, ces dernières années, à y passer la belle saison. Nous présentons à sa famille nos sentiments sincères de condoléance.

MALADIES de L'ESTOMAC,

telles que: douleurs après les repas, aigreurs, vertiges, palpitations, nausées, maux de tête, ainsi que constipation sont guéris rapidement et d'une façon radicale par l'usage régulier de

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS,

qui se vend dans toutes les pharmacies et chez M. Fanyau, pharmacien à Lille.

C'est une heureuse idée

d'avoir adapté une chaude flanelle capitonnée à l'emplâtre américain de capsicum, et de l'avoir ainsi livré au commerce sous le nom d'emplâtre Rocco. — On sait que ces emplâtres rendent d'éminents services dans les cas de rhumatismes, de douleurs des membres de toutes sortes, de luxations, de foulures, de lumbago, où leur efficacité est absolue. — Remarquez le nom de ROCCO. — Cet emplâtre se trouve dans les pharmacies au prix de 1 fr. 25.

Mises publiques.

L'office des faillites de la Gruyère exposera à vendre en mises publiques, **mardi 27 décembre** courant, à neuf heures avant midi, devant la porte de Sensivue rière Gruyères, différents objets mobiliers, tels que: dressoir, tables, garde-manger, 2 fourneaux portatifs, verrerie, 2 montres argent, lessiveuse, boîte, environ 4800 pieds de foin à consommer sur place, etc.

Le même jour, à deux heures après midi, devant l'auberge de la Couronne à Baney, l'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques divers objets mobiliers, tels que 3 lits complets, 2 tables de nuit, potager, cigares, environ 1000 pieds de foin à distraire et différents autres objets trop longs à détailler. (n714n)[1256]

DANSE

publique

les 1 et 2 janvier 1905

à l'Hôtel de Corjon

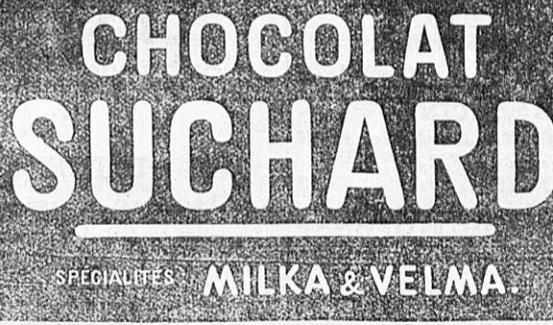
LA TINE

Bonne musique.

Consumation de 1<sup>er</sup> choix. (1250)(H?F) Mme BOSSON

Mises publiques.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, **mercredi 28 décembre** courant, à 2 heures du jour de l'Hôtel de Ville, à Vaulruz, différents objets mobiliers tels que: lits, buffets, commode, secrétaire, tables, lavabo, tables de nuit, chaises, tabourets, tableaux, vaisselle, draps de lits, phonographe, boîte à musique automatique et différents autres objets trop longs à détailler. (n715n)[1255]



La Brasserie Beaugregard

recommande, à l'occasion des fêtes de fin de l'année ses spécialités

St-Niklaus-Bier

ET

BOCK-BIER

en fûts et en bouteilles. (H5212F)[1249]

Dimanche 1<sup>er</sup> janvier 1905

jour de l'An

Cassée

à l'auberge de

la Croix-Blanche

à RIAZ

Bonne musique.

Invitation cordiale. (1254)

P. PUGIN

Le soussigné est acheteur de parties de fromages maigres.

Payement comptant.

1253] N. JUNGO

63 Grand'Rue, Fribourg.

Messieurs et Dames

de toute classe pourraient obtenir occupation avantageuse, gain accessoire jusqu'à Mk. 300.— par mois avec représentations, travaux écrits, manuels, indication d'adresses, etc. — Offres à M. *Emile Grossin, Riehen, près Bâle.* (H.6657Q)[1246]

Dimanche 25 décembre :

à 8 heures précises du soir :

Soirée familière

Arbre de Noël aux Halles

organisés par la Société du Grütli. LE COMITÉ

Cave à louer

La Ville de Bulle offre à louer la grande cave de l'école des filles. [1259] Pour renseignements, s'adresser au Bureau de Ville. Le Secrétariat communal.

On demande

une garde-malade, au Café du Moléson Bulle. [1258]

A vendre:

[1248] de gré à gré à *Avry-dev.-Pont*, la belle propriété du *Praz du Miten*, d'environ 12 poses d'un excellent rapport, avec bâtiments, granges, écurie, verger, nombreux arbres fruitiers. Convient surtout pour séjour d'été. Conditions favorables. — S'adresser à M. *Alfred Reichen, juge, à Bulle.*

A VENDRE

Occasion exceptionnelle

*1 bon piano 'Pleyel'; 1 petit piano d'étude; 1 bonne violoncelle.* [1251]

Au Magasin de Musique BULLE, Grand'Rue 49.

# Gratis

Chaque acheteur reçoit depuis aujourd'hui jusqu'à Nouvel-An, pour un achat de **Fr. 2.50 un cadeau.**

|                          |        |     |     |      |           |
|--------------------------|--------|-----|-----|------|-----------|
| Sur un achat de Fr. 2.50 | 4.—    | 6.— | 9.— | 12.— | 15.—      |
| Gratis un cadeau de      | 30 ct. | 50  | 70  | 1.—  | 1.30 1.75 |

Le plus grand choix de Jouets d'enfants!

! Observez nos vitrines!

## Bulle V. Jean Kiefer & Cie Bulle

**BULLE** **A La Ville de Bulle** **BULLE**  
 224 Avenue de la Gare 224  
 A l'occasion des fêtes de NOEL et NOUVEL-AN,  
 Grand choix de JOUETS, CADEAUX  
 CARTES POSTALES  
 FÉLIX DECROUX  
 1138]

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE**  
**REMY SOEURS**  
 26 Grand' Rue **BULLE** Grand' Rue 26  
 Pendules. — Régulateurs et Réveils.  
 Montres or, argent, métal et fantaisie pour Dames et Messieurs.  
 Bijouterie or, argent, argent oxidé, niellé doublé, titre fixe. — Alliances.  
 Argenterie. — Couverts argent avec écriin.  
 Etains art nouveau pour cadeaux  
 Cafetières Théières, Sucriers Plateaux, Vases, etc.  
 Grand assortiment de Lunettes et Pince-nez avec verres fins.  
 Baromètres. — Thermomètres divers. — Loupes. — Microscopes.  
 — Réparations. — [1171]

**§ Pour §**  
**personnes faibles et malades**

|                     |                |      |
|---------------------|----------------|------|
| Malaga doré,        | le litre à fr. | 1.70 |
| » » sup.            |                | 2.20 |
| » » extra           |                | 3.20 |
| Madère au quinquina |                | 3.—  |
| » sup. la bouteille |                | 2.20 |
| » Ténérifés         |                | 3.20 |
| Marsala             |                | 2.20 |
| » asti mousseux     |                | 1.70 |
| Vermouth            |                | 1.70 |
| Oporto vieux        |                | 3.50 |
| Cognac              | le litre       | 2.—  |
| » fin vieux         |                | 2.70 |
| » fine Chmagne      |                | 4.—  |
| Rhum Martinique     |                | 2.50 |
| » la bouteille      |                | 3.—  |
| » Jamaïque          |                | 3.—  |
| Kirsch sup.         |                | 2.50 |
| » vieux             |                | 3.—  |
| etc., etc.          |                |      |

Par 12 bouteilles, fort rabais.  
 Se recommande : [753]  
**Francisco Ribes**  
 Vins en gros, BULLE

A vendre :

2000 bons jagots de nœuds de sapin secs.  
 S'adresser à M. Paul Castella, La Tour.

A l'occasion des fêtes  
 au Magasin de comestibles  
**SIMONCINI**  
 en face de la Brasserie du Midi,  
 à BULLE,  
 on trouvera de la  
**Belle Volaille de Bresse**  
 et un grand choix de  
**Fruits du Midi.**  
 Se recommande : [1241]  
**SIMONCINI**

**Aux Scieurs & marchands de bois**  
 On se lit acheter de quelques productions d'ici et d'ailleurs, courant 1905.  
**Paiement comptant.**  
 A l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. [1220]

**Commune d'Avry-dev.-Pont.**  
 La vente annuelle de bois de la commune d'Avry-dev.-Pont aura lieu le **samedi 31 décembre**, aux heures suivantes :  
 1. Au Bois Derrey, à 9 h. du matin.  
 2. Au Gibloux, à 2 h. de l'après-midi.  
 Beau bois de commerce et de dévotion facile.  
 Avry-dev.-Pont, 18 décembre 1904.  
 Le Secrétaire.

Demandez partout  
**LES BONBONS**  
**ANTI-RHUME**  
 de la Confiserie Vaudoise (H13,837L)  
 O. Ehninger, & C<sup>ie</sup>, Lausanne

Immense et splendide choix de  
**CRAVATES & REGATES**  
 haute nouveauté, depuis 5 centimes.  
 Pour cadeaux, jolis coffrets, garnis de parfums, depuis 1 fr. 75.  
 Cannes de luxe et portemonnaies riches. (H689B)[1226]  
 Bretelles anglaises, françaises et suisses depuis 10 cent. la paire.  
**Chez A. MARGOT, coiffeur-parfumeur**  
 BULLE — maison Barras, rue de Cruyères — BULLE

**Dimanche 25 décembre**  
**CASSÉE**  
 à l'auberge de la Cigogne  
 à GUMEFENS.  
 Bonne musique.  
 Invitation cordiale.  
 1222] **THÉRAULAZ, tenancier.**

**CIGARES**  
 franco de port pour la Suisse

|                        |          |
|------------------------|----------|
| 200 V.vey courts       | Fr. 2.10 |
| 200 » sup.             | 2.30     |
| 200 Rio-Grande         | 2.50     |
| 200 Flora-Brazil       | 3.25     |
| 200 Alpenroten-Elweiss | 3.45     |
| 200 Louisiana          | 4.80     |
| 100 Petits exquis      | 2.10     |
| 100 Herzog à 5 cts     | 3.—      |
| 100 Tip Top à 5 cts    | 3.10     |
| 100 Tip Top à 7 cts    | 3.80     |
| 100 Havannes à 10 cts  | 5.50     |
| 100 » à 15 cts         | 7.50     |
| 500 Cigarettes Turques | 4.50     |
| 125 Biscuits Chiasso   | 3.25     |

**Oertli & Bettex, Boswil**  
 Grande maison d'importation.

**SAPINIA**  
 pour la toux et toutes les affections des voies respiratoires. Les seules pastilles à base de sève de pin, d'Eucalyptos et d'Extrait de plantes alpestres, préparées par une méthode scientifique et par conséquent efficaces.  
**50 cent. la boîte dans toutes les pharmacies.**  
 (H5725N)[1112]

**A vendre :**  
 de 8 à 10,000 pieds de foin 1<sup>re</sup> qualité, à consommé sur place. Bon emplacement pour 18 à 20 têtes de bétail.  
 S'adresser à Jean BOROARD, fermier, à la cure de Bertens. 1213

**Location d'auberge.**  
 Le sousigné exposera en location, par voie de mises publiques, pour le terme de **trois ans**, l'auberge qu'il possède au centre du village de **Villarvolard** (Gruyère), sous l'enseigne **Le Renard**, avec ses dépendances, soit un vaste jardin, jeu de quilles, etc.  
 Par sa situation agréable sur la route de Charmey et Broc, cet établissement, le seul dans la localité, offre un bénéfice assuré à tout preneur sérieux.  
 La mise aura lieu en dite auberge, le **lundi 2 janvier prochain**, à 2 heures de l'après-midi, et l'entrée en jouissance est fixée au **10 mars 1905**.  
 La propriétaire :  
**Verly, aubergiste, Croix-Blanche, Hauteville.**  
 1236]

**Mises de bois.**  
**Lundi 26 décembre** courant, la **Commune de Botterens** vendra en mises publiques 200 billons, 80 billes, 4 carrens et 15 montes foyard ou sapin, le tout préparé et à l'usage d'une exploitation facile.  
 Rendez-vous des mises à 9 heures du matin, à l'**Hôtel du Chamois**, Botterens, le 18 décembre 1904.  
 1234] **Secrétariat communal.**  
 GLASSON FRÈRES, IMP.-ÉDITEURS — BULLE